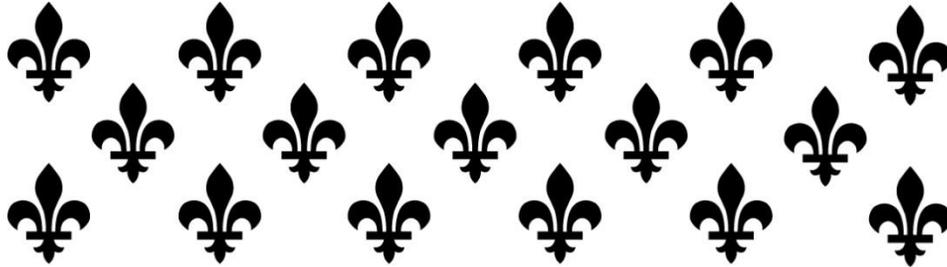


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 mars 2024 — N° 111

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Albina Lemay.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Ligne de vie du Témiscouata.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de demander la rémunération des stages dans le secteur public.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Julie Gauthier.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Rachiele.

27 mars 2024

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner l'engagement bénévole de la famille Thivierge.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration de la Maison de la musique René-Charette.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le travail du comité vert du bloc opératoire de l'Hôpital du Haut-Richelieu.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Simone Laflamme.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine irlandais.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Donat.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner la fête de Norouz.

27 mars 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 56 Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 56.

Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère du Conseil exécutif – révision de mars 2024.

(Dépôt n° 1474-20240327)

27 mars 2024

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de la Commission des transports du Québec.
(Dépôt n° 1475-20240327)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 21 et 26 mars 2024, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 1476-20240327)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec
Mme Caron (La Pinière), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Nichols (Vaudreuil),
présente une motion concernant les recommandations du rapport de la Commissaire à la
santé et au bien-être; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Allaire (Maskinongé), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 27 mars, le premier anniversaire du triste décès de la sergente Maureen Breau, qui a tragiquement perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions;

QUE les élus de cette assemblée reconnaissent les sacrifices qu'exercent les policières et les policiers pour servir et protéger la société, un engagement que la sergente Breau a incarné avec courage et un sens du devoir inégalé;

QUE cette assemblée profite de cette journée pour se souvenir que depuis 1852, nous avons perdu au Québec 190 policiers et policières décédés dans l'exercice de leurs fonctions;

QU'elle rappelle le caractère dangereux et imprévisible de ce métier et qu'il est de notre devoir de reconnaître et d'honorer leur immense sacrifice, tout en cherchant continuellement à améliorer la sécurité de celles et ceux qui assurent notre protection au quotidien;

QU'elle reconnaisse l'importance de la concertation de tous les acteurs concernés pour faire en sorte de mieux protéger nos agents de la paix qui accomplissent leur mission avec beaucoup d'altruisme;

QU'enfin, elle observe une minute de silence pour honorer sa mémoire afin que son immense dévouement et son courage ne soient jamais oubliés.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

27 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que plusieurs projets de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont présentement en attente d'autorisation et de financement gouvernemental;

QU'elle déclare que ces projets doivent être envisagés dans une optique beaucoup plus large qu'un simple coût par porte et être priorités notamment en raison de leur impact important pour la vie et la sécurité des femmes et des enfants;

QU'elle souligne l'urgence d'agir pour augmenter l'offre en maison d'hébergement;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste la concrétisation rapide de ces projets et l'octroi du financement requis.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 227 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

27 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux qui se tient du 24 au 30 mars sous le thème « T.S. : au cœur de toutes les transitions »;

QU'elle rappelle le rôle essentiel des plus de 16 000 TS au Québec en matière de prévention, ainsi que d'intervention auprès des enfants et personnes, des couples, des familles, des groupes et des communautés qui traversent des périodes difficiles ou qui amorcent de nouvelles étapes de leur vie;

QU'elle encourage le gouvernement à continuer de valoriser les services sociaux comme maillon essentiel et distinct dans le filet social de nos communautés;

QU'enfin, l'Assemblée nationale félicite les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux pour leur dévouement et leur apport inestimable malgré un contexte de travail souvent difficile.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;

27 mars 2024

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction, et afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant la modernisation de la notion de vie maritale pour les prestataires de l'aide sociale;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la participation du Québec au Programme humanitaire familial pour les Colombiens, les Haïtiens et les Vénézuéliens.

27 mars 2024

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mars 2024, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Fortin (Pontiac), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Ciccone (Marquette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables, à l'exception des motions présentées par M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), pour lesquelles il rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 191 de notre Règlement, s'il est permis d'indiquer des motifs dans une motion de grief, l'argumentation, elle, n'est pas permise.

La jurisprudence parlementaire a expliqué par le passé qu'on entend par « exposé de motif » les raisons pour lesquelles on blâme le gouvernement, alors que « l'argumentation » consiste en tout ce qui tend à appuyer la conclusion recherchée dans la motion. La jurisprudence démontre que l'explication des conséquences du geste visé par le blâme est également assimilable à de l'argumentation.

27 mars 2024

À la lumière de ces critères, les motions de grief présentées par les députés de Jean-Lesage, de Taschereau et d'Hochelaga-Maisonneuve doivent être considérées comme contenant de l'argumentation.

D'ailleurs, elles sont similaires dans leur forme et dans leur libellé à d'autres motions de grief déclarées irrecevables par la présidence dans le passé, notamment dans les décisions qu'elle a rendues les 11 juin 2003, 21 avril 2015, 20 avril 2021 et 8 décembre 2022.

Puis, M. Benjamin, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat ainsi que de la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement; des votes électroniques sont exigés.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Motions du gouvernement

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

Fasse siennes les réserves du gouvernement exposées dans sa réponse, déposée devant l'Assemblée nationale le 21 mars 2024, au rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2023-2027, déposé devant l'Assemblée nationale le 17 octobre 2023;

Approuve les 23 recommandations mentionnées aux sections I à V du rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2023-2027.

Un débat s'ensuit.

27 mars 2024

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, informe l'Assemblée que l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, recommande l'étude de cette motion.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Morin (Acadie) propose l'amendement suivant :

QUE la motion soit amendée de la manière suivante :

Remplacer à la deuxième ligne les mots « les réserves » par les mots « la réponse », ainsi que supprimer les mots « exposées dans sa réponse, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale :

Fasse sienne la réponse du gouvernement, déposée devant l'Assemblée nationale le 21 mars 2024, au rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2023-2027, déposé devant l'Assemblée nationale le 17 octobre 2023;

Approuve les 23 recommandations mentionnées aux sections I à V du rapport du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2023-2027.

L'amendement est déclaré recevable.

L'amendement est rejeté.

La motion est adoptée.

À 12 h 56, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

27 mars 2024

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'une étude australienne publiée le 4 mars dernier dans la revue scientifique JAMA Pediatrics confirme l'effet nocif des écrans sur le développement des enfants en bas âge;

QU'elle souligne que l'étude longitudinale sur le développement des enfants produit par l'Institut de la Statistique du Québec a également démontré une corrélation entre l'exposition aux écrans en bas âge et les performances scolaires au primaire;

QU'elle prenne acte que la surexposition aux écrans a une incidence démontrée sur le développement des capacités cognitives, sur la santé, notamment les troubles de la vue, et sur les troubles de l'attention et du comportement des jeunes;

QU'elle constate que de nombreux pays ont agi, dont la France, les Pays-Bas et des pays scandinaves, notamment, pour corriger cette problématique;

QU'elle affirme que la surexposition des jeunes aux écrans représente un enjeu de santé publique;

QU'elle constate que le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, échu depuis 2023, est insuffisant et doit être bonifié pour lutter efficacement contre les effets nocifs de la surexposition des jeunes aux écrans;

27 mars 2024

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de déposer un nouveau Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur bonifié pour mieux encadrer l'exposition des jeunes aux écrans avant la fin de la présente période de travaux parlementaires, pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

M. Lévesque, deuxième vice-président,, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 26 minutes 23 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 40 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 16 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Poulin (Beauce-Sud) propose :

QUE la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Supprimer les 6^e et 7^e alinéas et les remplacer par :

« QU'elle constate que le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes 2022-2025;

« QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de poursuivre son travail dans le déploiement de la stratégie. ».

27 mars 2024

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'une étude australienne publiée le 4 mars dernier dans la revue scientifique JAMA Pediatrics confirme l'effet nocif des écrans sur le développement des enfants en bas âge;

QU'elle souligne que l'étude longitudinale sur le développement des enfants produit par l'Institut de la Statistique du Québec a également démontré une corrélation entre l'exposition aux écrans en bas âge et les performances scolaires au primaire;

QU'elle prenne acte que la surexposition aux écrans a une incidence démontrée sur le développement des capacités cognitives, sur la santé, notamment les troubles de la vue, et sur les troubles de l'attention et du comportement des jeunes;

QU'elle constate que de nombreux pays ont agi, dont la France, les Pays-Bas et des pays scandinaves, notamment, pour corriger cette problématique;

QU'elle affirme que la surexposition des jeunes aux écrans représente un enjeu de santé publique;

QU'elle constate que le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes 2022-2025;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de poursuivre son travail dans le déploiement de la stratégie.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Poulin (Beauce-Sud), sous réserve de la permission de son auteur.

Du consentement de l'Assemblée, les 10 minutes allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique sont attribuées à M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

27 mars 2024

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), au nom de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, refuse la proposition d'amendement de M. Poulin (Beauce-Sud).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 54, Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 54 est adopté.

Adoption

M. Drainville, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (*titre modifié*), soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 30, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 mars 2024, à 9 h 40.

27 mars 2024

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 27 mars 2024, à 15 h 05, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Boulet, ministre du Travail, de Mme Tremblay (Hull) et de Mme Mallette (Huntingdon), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 42 Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

Puis, à 15 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de M. Lemay (Masson), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 41 Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique

Enfin, à 16 h 05, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Roy, ministre de la Famille, de Mme Gendron (Châteauguay), de Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), les représentantes du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 46 Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs

La Présidente

NATHALIE ROY

27 mars 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 227)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bloin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)	
Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)	